



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

SESSION 2010

### E1 ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

#### Cadre de l'action professionnelle

U 11

A l'aide de ses connaissances et des documents annexes, le candidat répond à l'ensemble des questions du sujet sur la copie modèle EN.

Avant de commencer à rédiger, vérifier le nombre de pages du sujet. Ce sujet comprend 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11	Session 2010	Page 1 sur 15

*Dans le cadre du projet proposé par l'Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) intitulé « mobiliser les migrants âgés », Mme P., salariée du café social intervient auprès des personnes âgées migrantes et a rencontré Mr M., âgé de 65 ans, qui se pose des questions à propos des aides auxquelles il peut prétendre. Mr M. vit seul en France dans un foyer de travailleurs migrants depuis plus de 20 ans. Il n'a jamais demandé la nationalité française. Sa famille est restée au pays. Il envoie chaque mois la moitié de sa retraite dans son pays d'origine. Il rencontre de nombreuses difficultés dues à sa perte d'autonomie et à sa situation financière.*

### **1. Les immigrés en France (23 points)**

- 1.1 Définir les termes suivants : immigré et étranger.
- 1.2 Dégager, à partir des données statistiques, les caractéristiques des personnes immigrées en France en 2004.
- 1.3 Identifier la cause principale d'immigration en France en 2003.
- 1.4 Indiquer quatre fonctions de la famille en les explicitant succinctement.
- 1.5 La loi du 24/07/06 relative à l'immigration et à l'intégration a été votée. Indiquer les rôles du parlement lors de l'élaboration et du vote d'une loi.
- 1.6 Cette même loi a instauré le C.A.I  
Expliquer ce qu'est le C.A.I et présenter les engagements réciproques.

### **2. Les migrants âgés (12 points)**

- 2.1 Enoncer quatre difficultés rencontrées par les personnes migrantes âgées et les justifier.
- 2.2 Repérer dans la loi du code de l'action sociale et des familles, si Mr. M. a droit à une aide sociale. Si oui, indiquer laquelle et justifier votre réponse.
- 2.3 Certaines actions menées en faveur des immigrés sont sous la responsabilité du département. Définir le terme décentralisation.

### **3. Les structures locales : ASSFAM, Café social, Foyer ADOMA (25 points)**

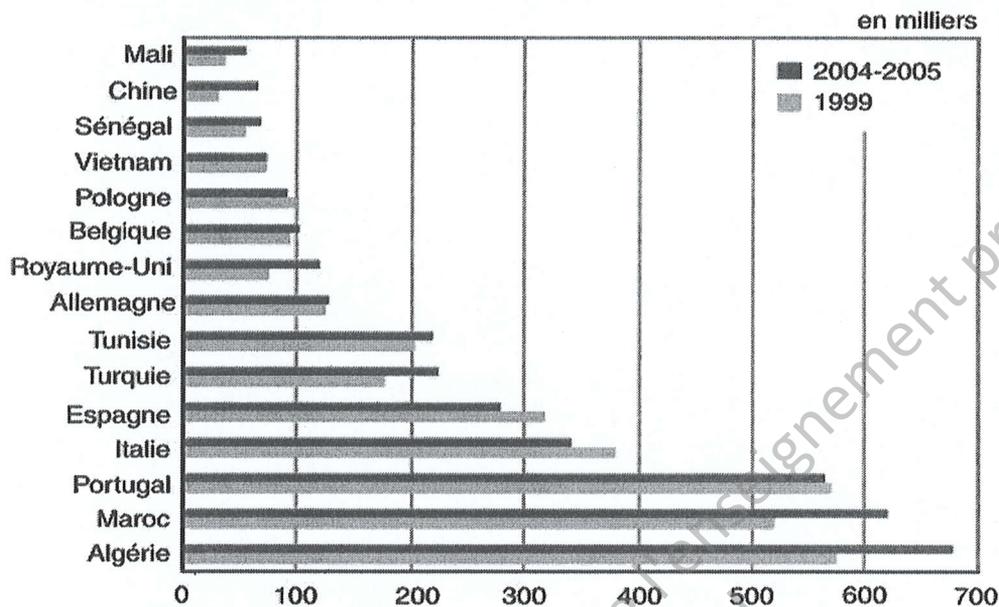
- 3.1 Identifier la mission de l'ASSFAM.
- 3.2 Présenter quatre actions de l'ASSFAM sur le territoire parisien.
- 3.3 L'ASSFAM et le café social envisagent un partenariat. Justifier les intérêts d'un tel rapprochement.
- 3.4 Relever six éléments obligatoires du contrat de travail de Mme P.
- 3.5 Dans le cadre du projet retrouver trois missions d'une assistante de service social de l'ASSFAM.
- 3.6 Identifier quatre missions des foyers ADOMA.
- 3.7 Dans la situation de Mr. M., nommer deux intervenants professionnels possibles et indiquer leur fonction.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - <b>SUJET</b>		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11	Session 2010	Page 2 sur 15

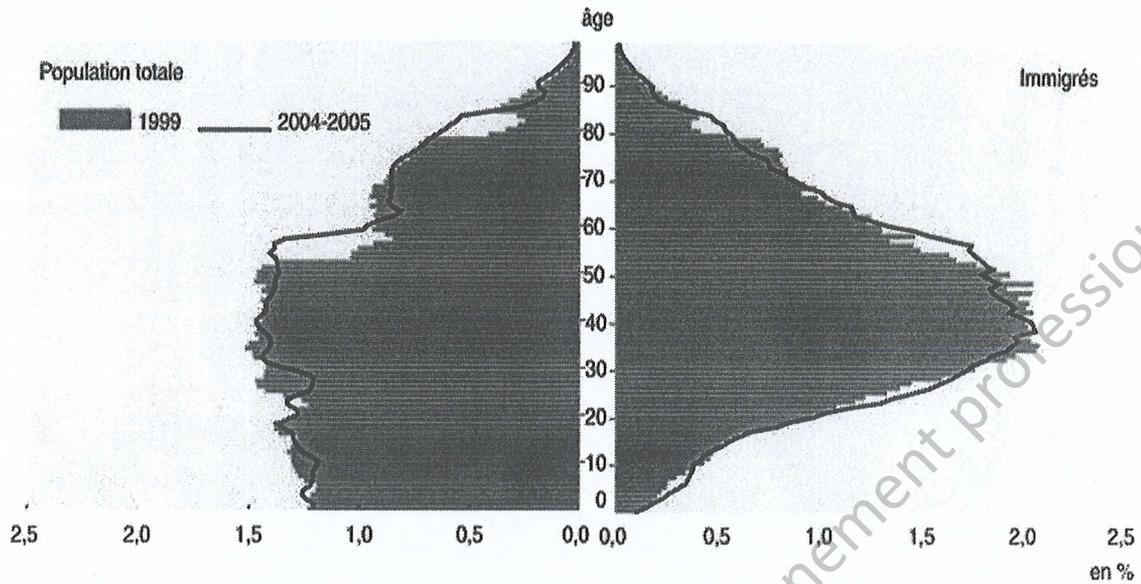
## DOCUMENT 1

### Enquêtes annuelles de recensement de 2004 et de 2005 des immigrés résidant en France Catherine Borrel, cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee

■ **Graphique 1 : Les immigrés selon leur pays de naissance en 1999 et 2004-2005**



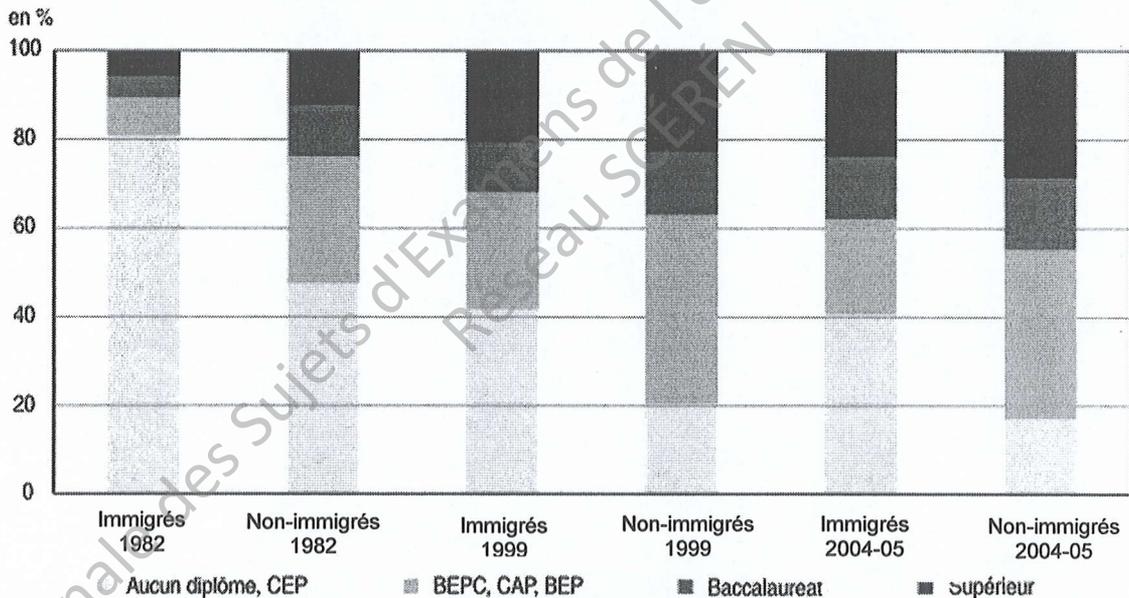
■ **Graphique 3 : Pyramide des âges des immigrés et de l'ensemble de la population en 1999 et 2004-2005**



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensement de 1999, enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005.

■ **Graphique 4 : Évolution de la structure des diplômes des immigrés et des non-immigrés**



Champ : personnes âgées de 30 à 49 ans à la date du recensement, résidant en ménage ordinaire et non étudiantes.

Source : Insee, recensements de 1982 et 1999, enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - **SUJET**

U11 : Cadre de l'action professionnelle

Durée 4 heures

Coefficient : 3

Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11

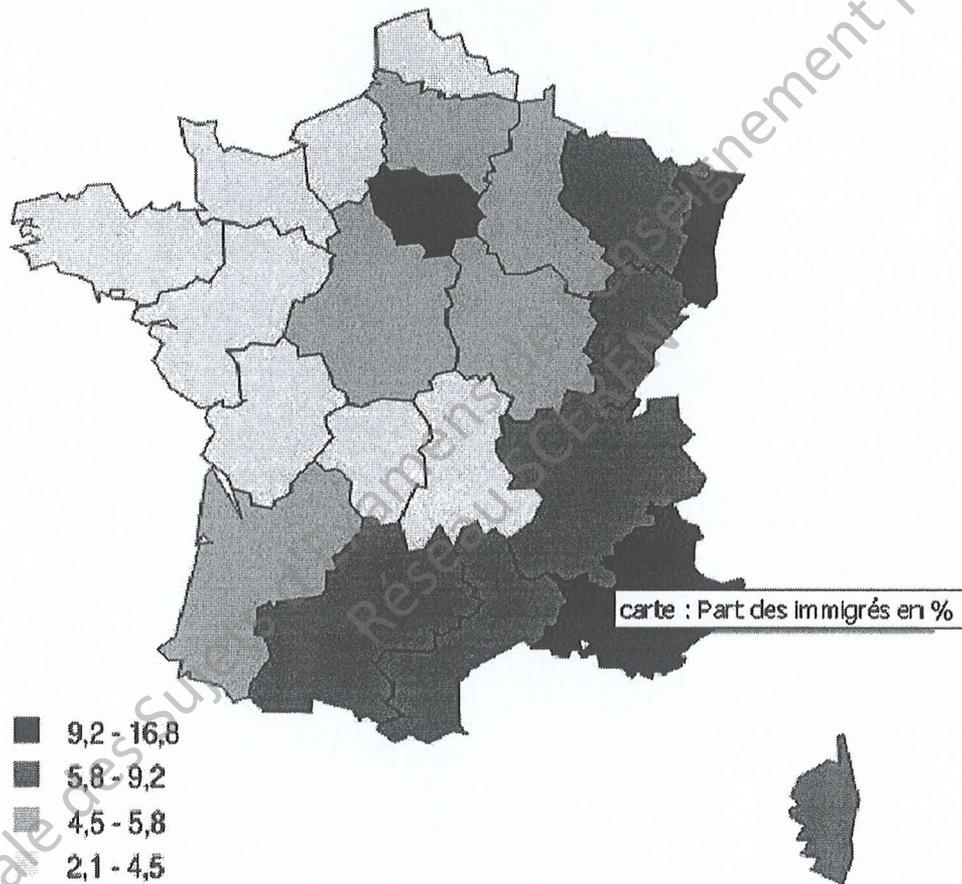
Session 2010

Page 4 sur 15

## Quatre immigrés sur dix résident en Île-de-France

Trois régions métropolitaines rassemblent près de 60 % des immigrés en 2004-2005 (carte). Près de quatre immigrés sur dix résident en Île-de-France où un habitant sur six est immigré. Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur suivent loin derrière (11 % et 9 %). La part des immigrés est supérieure à la moyenne nationale en Alsace, en Corse, Midi-Pyrénées, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon (entre 9 % et 10 % dans chacune de ces régions). Les immigrés sont peu présents dans l'ouest de la France. En Bretagne, en Basse-Normandie et dans les Pays de la Loire, les immigrés forment moins de 3 % de la population. Les immigrés arrivés en France métropolitaine depuis moins de dix ans se répartissent dans les régions françaises comme ceux arrivés depuis plus longtemps. En revanche, la répartition par région diffère selon le pays d'origine. Parmi les natifs de l'Afrique subsaharienne, 60 % résident en Île-de-France. Pour les originaires de Turquie, seuls 29 % sont dans ce cas ; 13 % habitent en Alsace (4 % pour l'ensemble des immigrés).

■ carte : Part des immigrés en 2004-2005 par région



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005.

## DOCUMENT 2

### ENQUÊTE SUR LES IMMIGRÉS VIEILLISSANTS

*Extraits du rapport rédigé par la secrétaire générale du CNRPA Chantal Bellot*

*Paris le 21 février 2008*

Cette enquête fait suite à la commande de la direction générale de l'action sociale (DGAS) qui souhaitait que les comités départementaux des retraités et personnes âgées (CODERPA) soient interrogés par le CNRPA (Comité National des Retraités et Personnes Agées) pour connaître les actions menées localement par les départements en faveur des immigrés vieillissants.

[...]

Si le CNRPA a réceptionné 68 réponses, en réalité seules 45 comportent des informations exploitables, 23 réponses indiquent ne pas être en mesure de fournir des informations, soit en raison du faible nombre d'immigrés qui n'a pas donné lieu à réflexion, soit parce que les immigrés sont traités selon le droit commun.

Les résultats peuvent être estimés significatifs puisque ces 45 réponses se rapportent à des départements totalisant plus de 60% de la population immigrée de 65 ans et plus.

[...]

#### I. LA CONNAISSANCE DE LA POPULATION DES IMMIGRÉS VIEILLISSANTS

Plus de 2 réponses sur 3 mentionnent parmi la liste des difficultés rencontrées par les immigrés vieillissants pour l'accès aux droits, leur méconnaissance des dispositifs en faveur des retraités et des personnes âgées, et plus de 64% des réponses font état de multiples problèmes à l'intervention des services à domicile.

Pour difficile que soit ce travail de recensement et d'analyse des besoins des immigrés vieillissants et des prestations perçues, les études ont bien montré que c'était possible dans les foyers de travailleurs migrants avec la collaboration des gestionnaires et des associations spécialisées, en revanche la démarche s'avérait peut être plus complexe pour les immigrés vieillissants isolés vivant en habitat diffus (chambres, meublés, hôtels) dont il est moins facile d'avoir une connaissance précise.

Parmi les nombreux commentaires qui complètent les réponses, on relève les observations suivantes :

- La situation économique de la plupart des immigrés qui, une fois à la retraite et malgré leur âge et la faiblesse de leurs ressources, conservent comme priorité d'envoyer le maximum d'argent à leur famille restée dans leur pays d'origine (au minimum la moitié de leurs revenus voire beaucoup plus).
  - Les difficultés seraient liées aux allers retours entre le pays d'origine et la France qui génèrent entre autres des problèmes de logement surtout dans les grandes agglomérations.
- Il convient de rappeler les dispositions des articles 58 et 59 de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable qui visent à faciliter les séjours de longue durée dans le pays d'origine des personnes immigrées à faibles ressources.

[...]

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - <b>SUJET</b>		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11	Session 2010	Page 6 sur 15

On relève aussi qu'au-delà des sujets qui viennent d'être abordés et qui sont, peu ou prou, de nature économique, plusieurs CODERPA se sont interrogés fondamentalement sur la question de l'intégration de ces populations, mais aussi du respect des différences culturelles et de la richesse que pourraient représenter ces valeurs pour notre société si elles étaient mieux connues, comprises mais aussi valorisées. La question se pose également du « comment faire » pour concilier les deux : accès pour tous aux droits et prise en compte de la spécificité de cette population. Installés en France depuis plus de 40 ans donc marqués par le mode de vie du pays, ces immigrés devenus des retraités continuent à présenter des caractéristiques qui les démarquent des autres retraités. A commencer par leur statut de « faux célibataires », seuls en France, ils n'en demeurent pas moins, pour la très grande majorité d'entre eux, mariés et chefs de famille, même si leur absence prolongée de leur pays d'origine où vivent leur famille et leurs enfants, leur a forgé, au fil des années, un statut plus proche de celui de « père portefeuille ». Pour autant âgés et confrontés aux problèmes liés à la perte d'autonomie, ils ne peuvent compter sur une aide familiale de proximité pour les aider à continuer d'accomplir les gestes de la vie quotidienne.

[...]

## II. RECOMMANDATIONS

Au-delà de contextes départementaux différents, conduits par des autorités variées avec des finalités différentes, les constats se rejoignent et les solutions envisagées par les collectivités mobilisées sur cette question présentent plus d'analogies que de différences.

Ils font ressortir une fois de plus un assez large consensus sur les problèmes rencontrés par les immigrés vieillissants :

- Problèmes d'accès aux droits (méconnaissance des dispositifs et difficultés linguistiques, de compréhension)
- Problèmes d'isolement
- Problèmes de santé et d'accès aux soins (pathologies rhumatismales et locomotrices, diabète, problèmes liés à l'absence de couverture santé complémentaire)
- Problèmes liés à la faiblesse de leurs revenus
- Problèmes d'habitat collectif inadapté à la perte d'autonomie.

[...]

Il est possible à partir de ces études de dégager quelques grandes lignes des « recommandations » adressées aux différents acteurs concernés :

- Développer des actions visant à favoriser l'accès aux droits et à lutter contre l'isolement :
  - Information des immigrés eux-mêmes mais aussi information et formation des professionnels tant des foyers que des établissements et services.
  - Accompagnement des immigrés dans leurs démarches avec le recours à des médiations linguistiques et interculturelles qui passent par une collaboration avec les associations spécialisées auprès des migrants.
- Développer des actions pour l'accès à la prévention, au dépistage et à la santé.
- Accompagner sur le plan social, médico-social, la transformation des foyers de travailleurs migrants (prise en compte de la perte d'autonomie).
- Faciliter l'accès aux structures de droit commun destinées aux personnes âgées (établissement et services) et rechercher des solutions innovantes.
- Développer le partenariat entre les acteurs concernés avec mutualisation des compétences pour l'évaluation de situations.

CNRPA –secrétaire générale

Source : Site du CNRPA : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/personnes-agees/776.htm>

<b>Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET</b>		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11	Session 2010	Page 7 sur 15

## DOCUMENT 3

Le projet : « mobiliser les migrants âgés » réalisé par l'association Service Social Familial Migrants (ASSFAM).

Cette initiative, qui couvre les 18ème et 19ème arrondissements, consiste à aller à la rencontre des personnes migrantes âgées et à nouer avec elles une relation de confiance :

- accompagner ces individus dans la résolution des difficultés qu'ils rencontrent en termes d'accès aux droits ou aux soins, ou en raison de ruptures familiales, et enfin,
- mettre en œuvre des actions collectives à dimension intergénérationnelle.

### PRÉSENTATION DES ACTIONS DE L'ASSFAM AUPRÈS DES MIGRANTS

#### L'ASSFAM, présentation générale

Association loi de 1901, l'ASSFAM, Association Service Social Familial Migrants, conduit une mission d'accueil et d'accompagnement à l'intégration des personnes migrantes et leurs familles.

Ses actions s'adressent aux personnes nouvellement arrivées en France, aux personnes immigrées ou d'origine étrangère en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, ainsi qu'à tous ceux qui rencontrent des problèmes liés aux processus migratoires.

#### L'ASSFAM, présentation des actions de l'équipe de Paris

L'équipe de Paris est composée de 20 professionnels, une déléguée territoriale, 6 assistantes sociales, 7 formatrices, 2 Conseillères en Economie Sociale, 1 aide maternelle et 4 secrétaires.

Cette équipe mène ses actions sur l'ensemble du territoire parisien et plus spécifiquement dans les arrondissements où les personnes migrantes rencontrent les plus grandes difficultés : 10ème, 11ème, 18ème, 19ème et 20ème.

- Travail d'information, de sensibilisation et de conseil auprès des acteurs sociaux (centres sociaux, services publics et organismes sociaux), appui technique aux travailleurs sociaux.
- Participation au dispositif d'accueil assuré par l'Agence Nationale d'Accueil des Emigrants et des Migrations : permanences sociales en plate-forme d'accueil, suivi social post plate-forme.
- Développement d'actions collectives « passerelles vers l'emploi » pour un public migrant ayant besoin d'être soutenu dans les premières étapes vers l'emploi (18ème, 19ème et 20ème).
- Réalisation dans deux écoles maternelles du 18ème arrondissement d'ateliers de communication Parents/Enfants/Ecole.
- Développement d'actions partenariales en direction de différents publics : travail auprès de résidents de foyers de travailleurs immigrés, travail avec des structures recevant des migrants âgés, intervention concertée dans des parcours d'insertion, partenariat avec des associations de femmes relais et diverses associations œuvrant en direction des migrants.
- Accompagnement spécifique de bénéficiaires du RMI (isolés et familles) sur 8 arrondissements de Paris dans le cadre d'un marché public par le département de Paris.

#### L'ASSFAM, présentation des actions en direction des personnes migrantes âgées

Deux actions menées dans le 18ème et le 20ème sont assez significatives du soutien apporté aux personnes migrantes âgées en concertation avec les partenaires du territoire.

#### A. Travail avec les migrants âgés dans le 20ème arrondissement

Depuis quelques années, la situation des personnes âgées migrantes inquiète les institutions du 20ème arrondissement parisien. Les acteurs sociaux de ces institutions font le constat qu'une grande partie des personnes migrantes résidentes dans des foyers ont une connaissance très partielle voire quasi inexistante des structures socio-sanitaires existant dans leur quartier ou leur arrondissement. Afin d'améliorer les conditions d'accès à leurs droits, à la prévention et aux soins, ces partenaires ont souhaité créer un « guide » adapté aux besoins de ce public. Ce guide, qui contient un répertoire d'adresses et des conseils pratiques, sera bientôt finalisé. De façon complémentaire à cet outil, une assistante sociale de l'ASSFAM intervient régulièrement au Café Social sur les problématiques d'accès aux droits et de santé.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11	Session 2010	Page 8 sur 15

## B. « Migrants âgés : accès aux droits, reconnaissance, transmission » dans les quartiers Porte de Montmartre - Porte de Clignancourt - La Moscova

Selon une étude de l'APUR\* en 2006, les estimations indiquent une forte hausse des migrants âgés dont une majorité d'hommes seuls. Les migrants âgés ne vivent pas tous en foyers d'hébergement, mais également dans des logements au confort limité, voire très inconfortables, ou même proches de l'insalubrité. Les personnes qui vivent en habitat diffus, y compris des hommes, sont moins facilement repérés.

D'après les premiers constats, ces personnes sollicitent peu les services sociaux et sanitaires. Or, la situation de ceux s'y présentant est constatée par les professionnels comme très insatisfaisante, droits non ouverts, dégradation de l'état de santé générale, isolement, impossibilité de faire venir la famille (du fait des conditions de ressources), impossibilité de retourner définitivement au pays sous peine de ne plus bénéficier de minimas sociaux...

Face à ce constat partagé avec des partenaires des quartiers concernés, une assistante de l'ASSFAM a décidé de partir à la rencontre de ces personnes migrantes âgées isolées, de leur permettre de trouver des réponses adaptées avec les services de droit commun aux problèmes urgents et également de construire avec eux des récits de vie. La finalité de cette action s'inscrit dans une meilleure connaissance des besoins de ces personnes vieillissantes.

### **Accompagner les personnes migrantes vieillissantes, la situation de Mr M.**

Dans le cadre d'un appui technique spécialisé d'une AS de l'ASSFAM auprès d'une AS du centre d'action sociale de la ville de Paris, la situation de Mr M. est évoquée. Originaire d'Algérie, il vit seul en France en foyer, sa famille est au pays. Il ne peut pas la faire venir, ni se rendre définitivement au pays. Il a travaillé de longues années en France. Il souffre aujourd'hui d'importants problèmes de santé, son état suppose une hospitalisation. Mais Mr M refuse catégoriquement.

Une question surgit. Pourquoi Mr M refuse de se rendre à l'hôpital alors que son état de santé est plus qu'inquiétant ? Est-ce parce qu'il a « *mauvais caractère* » ou parce qu'il est entêté ? Ou encore parce qu'on n'arrive pas à communiquer avec lui ?

L'approche de l'AS de l'ASSFAM consiste à proposer des hypothèses d'accompagnement liées également à son parcours migratoire, à ses propres références, qu'elles soient culturelles, religieuses, avec toutes les difficultés à les repérer. Face à la vieillesse, face à la mort, le cadre de références d'une personne surgit toujours de façon démultipliée. Faire comprendre à Mr M. qu'il faut accepter l'hospitalisation sans tenir compte de son cadre de références est sans nul doute illusoire.

Qui va s'occuper de lui à l'hôpital ? Le personnel soignant, et notamment des femmes qu'il ne connaît pas ? Sa femme et sa fille aînée, celles qu'il considère comme les seules pouvant s'occuper de lui, seront-elles présentes ? Si elles viennent en France, pourront-elles rester continuellement avec lui à l'hôpital ? Son voisin de chambre saura-t-il dire « *la profession de foi* » s'il vient à être proche de la mort. S'il est entêté, il l'est sans doute de tout ce qui est important pour lui à un moment si grave de son existence. Qui ne le serait pas à sa place ?

Cette posture professionnelle est complexe. Quels sont les déterminants à prendre en considération ? Quels éléments du cadre de référence doit-on considérer ? Situationnel, culturel, psychologique, religieux... Comment être sûr que nos hypothèses sont les bonnes ? En parler avec la personne constitue vraisemblablement une approche intéressante. « *Dites-moi, Mr M., j'ai l'impression que vous avez peur, est-ce que je me trompe ? Si c'est ça, peut-on ensemble parler de ces peurs ?* ». Parfois, nos mots font écho et permettent d'envisager un mieux-être.

Se décentrer de son propre cadre de référence, oser questionner les réponses proposées comme inadaptées, évoquer avec la personne les hypothèses de compréhension et de solutions, avancer pas à pas, parfois reculer, douter, mais vouloir résolument accompagner l'autre sur un chemin dans la dignité, dans sa dignité, face à la maladie, face à la mort.

Finalement, une telle posture professionnelle n'est-elle pas une intervention sociale spécialisée et... universelle ? Accompagner l'autre perçu si différent pour se rendre compte de l'altérité de tout un chacun...

Contacts : Elisabeth Saly (AS 20ème arr.), Jeanine Loho (AS 18ème arr.), Josué Remoué (Chargé de développement)

Source : LETTRE DEPARTEMENTALE D'EDUCATION POUR LA SANTE DE PARIS - CRESIF 75 (Comité Régional d'Education pour la Santé d'Ile-de-France - Antenne 75) n°6 - 04/2008

\* APUR : L'Atelier parisien d'urbanisme, l'agence d'urbanisme de Paris, a pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des orientations de la politique urbaine et des documents d'urbanisme, ainsi qu'à la préparation des projets à l'échelle de Paris, de son aire urbaine ou de tout ou partie de la région Ile-de-France.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11	Session 2010	Page 9 sur 15

## DOCUMENT 4

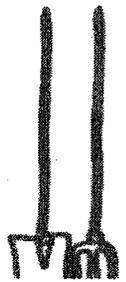
### Le café social c'est quoi ?

**Une mission :** accueillir les personnes âgées, notamment des vieux migrants, dans un espace de sociabilité, convivial et chaleureux, les écouter, soulager leur détresse, les sortir de l'isolement, les aider dans les démarches quotidiennes pour faciliter l'accès aux droits et assurer une veille sociale sur des situations susceptibles de se dégrader

**Une équipe pluridisciplinaire :** travailleurs sociaux (AS, CEF...) animateurs, intervenants culturels et artistiques, bénévoles...

#### **Un concept :**

- Le Café Social est un lieu de sociabilité pour briser l'isolement des personnes âgées, notamment les vieux migrants
- Une permanence sociale et d'accès aux droits (retraite, prestations sociales, aides diverses...)
- Des visites à domicile pour venir en aide aux personnes malades ou convalescentes
- Assistance à la famille restée au pays, en cas de décès pour l'accomplissement des démarches administratives (pension de réversion)
- Une permanence d'écrivain public (correspondance, tri et classement des documents)
- Une consigne sociale
- Une action tournée vers l'accompagnement à la santé et aux soins de femmes âgées migrantes
- Un salon de thé dans un beau cadre chaleureux et convivial
- Des animations (cinéma, lecture, informatique...)
- Des sorties et des visites culturelles, des voyages de découverte
- Un espace de jeux : cartes, dominos, échecs, jeux traditionnels
- Un jardin solidaire pour échanger, partager (Montreuil-Sous-Bois)
- Un espace d'éducation à la santé et au bien-être : promotion du bien vivre et bien vieillir (ateliers santé, diététique, hygiène de vie, rencontres régulières avec des professionnels de santé...)
- Un lieu de convivialité et de partage : petits-déjeuners mardi et vendredi (jours de marché de Belleville), le repas mensuel des anciens
- Une galerie associative : accueil d'expositions et de photographes (Marc Garanger, Philippe Vermès, Olivier Pasquiers, Benoît Wahré...)



#### **Des valeurs qui fondent notre action et qui font que le Café Social est :**

- Un espace de sociabilité laïque ouvert sur l'intégration et la citoyenneté
- Un lieu de mixité sociale et culturelle qui accueille toutes les nationalités, des hommes aussi bien que des femmes pour se rencontrer, sortir de la solitude, trouver une écoute
- Un espace de solidarité : visite des malades à domicile ou à l'hôpital
- Un lieu de promotion de la tolérance et du bien vivre ensemble
- Un lieu qui favorise l'apprentissage et les pratiques citoyennes
- Un lieu et des professionnels qui respectent la personne, ses choix, son libre arbitre



Source : <http://www.cafesocial.org/>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET

U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11	Session 2010	Page 10 sur 15

## DOCUMENT 5

### Code de l'action sociale et des familles

#### Chapitre VII : Personnes immigrées ou issues de l'immigration

##### **Article L117-2 Créé par Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 - art. 146 JORF 19 janvier 2005**

Sous l'autorité du représentant de l'Etat, il est élaboré dans chaque région et dans la collectivité territoriale de Corse un programme régional d'intégration des populations immigrées. Ce programme détermine l'ensemble des actions concourant à l'accueil des nouveaux immigrants et à la promotion sociale, culturelle et professionnelle des personnes immigrées ou issues de l'immigration.

A la demande du représentant de l'Etat dans la région et la collectivité territoriale de Corse, les collectivités territoriales lui font connaître les dispositions qu'elles envisagent de mettre en œuvre, dans l'exercice des compétences que la loi leur attribue, pour concourir à l'établissement de ce programme.

Un décret détermine les conditions dans lesquelles les organismes de droit privé à but non lucratif spécialisés dans l'aide aux migrants et les établissements publics visés aux articles L. 121-13 et L. 121-14 participent à l'élaboration du programme régional d'intégration.

##### **Article L117-3 Modifié par Décret n°2009-331 du 25 mars 2009 - art. 1**

Il est créé une aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine. Cette aide est à la charge de l'Etat.

Elle est ouverte aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, en situation régulière, vivant seuls :

- âgés d'au moins soixante-cinq ans ou d'au moins soixante ans en cas d'invalidité au travail ;
- qui justifient d'une résidence régulière et ininterrompue en France pendant les quinze années précédant la demande d'aide ;
- qui sont hébergés, au moment de la demande, dans un foyer de travailleurs migrants ou dans un logement à usage locatif dont les bailleurs s'engagent à respecter certaines obligations dans le cadre de conventions conclues avec l'Etat ;
- dont les revenus sont inférieurs à un seuil fixé par décret en Conseil d'Etat ;
- et qui effectuent des séjours de longue durée dans leur pays d'origine.

Son montant est calculé en fonction des ressources du bénéficiaire. Elle est versée annuellement et révisée, le cas échéant, une fois par an, en fonction de l'évolution des prix hors tabac prévue dans le rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation annexé au projet de loi de finances de l'année.

Elle n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11	Session 2010	Page 11 sur 15

## DOCUMENT 6

### 1 - Flux d'immigration permanente par motif en 2003

Nationalité	Travailleurs permanents	Regroupement familial	Familles de Français*	Vie privée et familiale	Réfugiés	Visiteurs	Autres**	Ensemble
Europe (hors EEE) et ex-URSS	1 144	1 032	624	4 499	3 097	906	485	11 787
Afrique	2 097	19 014	13 122	43 938	4 314	3 259	4 318	90 062
Algérie	397	5 367	4 105	15 884	226	1 441	1 134	28 554
Maroc	707	7 775	2 366	10 789	0	448	254	22 339
Tunisie	194	3 068	3 610	2 265	16	163	109	9 425
Afrique hors Maghreb	799	2 804	3 041	15 000	4 072	1 207	2 507	26 923
Asie	2 013	4 772	1 517	8 779	1 960	1 949	1 202	22 192
Turquie	339	2 768	372	3 882	857	112	283	8 613
Vietnam	84	58	80	582	16	46	43	909
Chine	222	339	149	1 132	39	381	149	2 411
Japon	386	450	81	192	0	250	46	1 405
Liban	364	157	64	246	5	156	12	1 004
Amérique, Océanie	1 244	1 948	961	4 927	366	1 496	316	11 258
Autres (divers, apatrides)	2	2	4	28	53	6	1	96
Ensemble	6 500	26 768	16 228	62 171	9 790	7 616	6 322	135 395
Rappel 2002	7 469	27 267	21 020	43 681	8 495	9 985	5 560	123 477
Rappel 2001	8 811	23 081	18 765	34 682	7 323	8 968	5 026	106 656
Rappel 2000	5 990	21 404	15 992	31 140	5 185	8 424	3 596	97 083

\* Conjoints, enfants et ascendants de Français, parents d'enfants français.

\*\* Titulaires d'une rente accident du travail, bénéficiaires de l'asile territorial, étrangers malades, actifs non salariés, familles de réfugiés et apatrides.

Champ : hors entrants de l'Espace économique européen (EEE).

Sources : OMI, OFPRA et ministère de l'Intérieur.

Source : « Les immigrés en France » Edition 2005 INSEE

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET

U11 : Cadre de l'action professionnelle

Durée 4 heures

Coefficient : 3

Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11

Session 2010

Page 12 sur 15

# DOCUMENT 7

## FOYERS ADOMA

Adoma a été créée en 1956 sous le nom de Sonacotra par les pouvoirs publics afin de résorber les bidonvilles et d'accueillir les travailleurs algériens dans un contexte de grave pénurie de logements sociaux.

Depuis, en fonction des besoins apparus au cours des années, ses missions ont évolué. Adoma a diversifié ses activités et développé une palette de produits qui répondent à toutes les situations d'exclusion.

Aujourd'hui, acteur majeur de l'insertion par le logement, Adoma est présente, aux côtés de l'Etat et des collectivités locales, dans 55 départements.

Société d'économie mixte dont l'Etat est actionnaire majoritaire, Adoma propose des solutions de logement et d'hébergement aux publics qui traversent des difficultés économiques ou d'insertion et ne trouvent pas à se loger dans le parc immobilier traditionnel. Véritable outil en faveur de l'insertion par le logement, Adoma inscrit son action dans les politiques nationales et locales de l'habitat.

Ni association, ni établissement public, Adoma ne reçoit pas de subvention d'équilibre et ne fait pas appel au bénévolat. Comme toute entreprise, elle se doit d'équilibrer ses comptes pour assurer sa pérennité.

[...]

L'Etat est actionnaire majoritaire avec 57,1 % du capital. Son Conseil d'Administration comprend entre autres les représentants des ministères de tutelle : ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, ministère d'Etat, ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, chargé des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales

Adoma loge près de 60 000 personnes dans 236 foyers et 222 résidences sociales (dont 4 maisons relais).

Au public traditionnel de travailleurs migrants aujourd'hui vieillissants, se substituent, au fil des ans, des familles ainsi que des jeunes adultes.

Tous les logements des résidences sociales, foyers et maisons relais d'Adoma sont conventionnés APL.

### Les foyers de travailleurs migrants

Historiquement, les Foyers de travailleurs migrants (FTM) sont les premiers logements construits par Adoma (anciennement Sonacotra). Ils disposent de petites chambres meublées et d'espaces de vie communs. La réhabilitation et la transformation de ces foyers en résidences sociales fait partie du contrat d'objectifs signé avec l'Etat pour la période 2005-2010.

A terme, l'ensemble des foyers sera transformé en résidences sociales.

### Les résidences sociales

Outil de lutte contre l'exclusion dans le domaine du logement, les résidences sociales sont composées de logements autonomes meublés destinés aux personnes ayant des difficultés à se loger. Véritable maillon dans le parcours du logement, les résidences sociales représentent une solution transitoire dans l'attente d'un relogement dans le parc immobilier traditionnel.

Adoma se mobilise afin de s'adapter aux évolutions du profil de sa clientèle.

### L'accompagnement du vieillissement des clients

Plus de la moitié de la clientèle est âgée de plus de 55 ans.

Des logements sont aménagés pour répondre aux besoins des personnes vieillissantes et les équipes d'Adoma favorisent leur accès aux soins.

Source : <http://www.adoma.fr>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11	Session 2010	Page 13 sur 15

## DOCUMENT 8

### Contrat de travail

Mme.P, Boulevard de la Part Dieu 69000 Lyon

Le CAFE SOCIAL Avenue des Tilleuls 69000 Lyon

Entre les soussignés,

Le café social, représenté par Monsieur VIDAL  
Corentin, agissant en qualité de Directeur adjoint, d'une part,

Et

Madame P, boulevard de la Part-Dieu 69000 LYON  
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Madame P. est engagée dans notre association, à compter du 24 février 2009, en qualité d'animatrice. La rémunération mensuelle brute est de 1200 € versée pour 35 heures par semaine du mardi au samedi de 12h30 à 16h00 et de 16h30 à 20h00. Le travail s'effectuera au centre Arc en ciel de la mairie.

Madame P. s'engage à se conformer aux dispositions du règlement intérieur dont un exemplaire lui a été remis ce jour et devra informer le Café Social de tout changement de situation (adresse, situation de famille...).

Fait en double exemplaire, à Lyon le 20 février 2009.

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le salarié :

*Lu et approuvé*



Le directeur adjoint :

*Lu et approuvé*



Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient
Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11	Session 2010	Page 14 sur 15

## DOCUMENT 9

### Contrat d'accueil et d'intégration

A partir du 1er janvier 2007, le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) est obligatoire pour les étrangers (ressortissants extra-communautaires) admis en France, pour la première fois, en vue d'une installation durable. La loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration a rendu obligatoire la signature du contrat d'accueil et d'intégration mis en oeuvre par l'ANAEM. Le décret n° 2006-1791 du 23 décembre 2006 précise les modalités réglementaires du CAI et du contrôle des connaissances en français d'un étranger.

#### Le contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

Le contrat d'accueil et d'intégration est désormais obligatoire. Il permet aux signataires de bénéficier de formations destinées à favoriser leur apprentissage linguistique et leur intégration dans la société française. Ce contrat s'adresse à tout étranger autorisé à s'installer durablement en France. Il est composé :

- d'un contrat type commun comportant les engagements réciproques ; respecter les lois et les valeurs de la France et suivre la formation civique pour les nouveaux arrivants, organiser l'accès aux droits individuels et à l'apprentissage de la langue ;
- d'une annexe personnalisée par lequel le nouvel arrivant s'engage à suivre les formations prescrites dans le cadre du contrat. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable une fois, si nécessaire à compter de la date de signature, à la demande de l'intéressé.

Le contrat d'accueil et d'intégration est traduit dans 14 langues.

#### L'accueil des étrangers

Les nouveaux arrivants participent à une séance d'information collective de présentation de la vie en France et du contrat d'accueil et d'intégration animée par un auditeur social de l'ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations). Un film de 16 minutes leur est projeté présentant la vie en France.

La session d'information permet de mieux connaître les démarches de la vie quotidienne et de mieux comprendre la société française et l'accès aux services publics (santé, école, service public de l'emploi, logement).

Chaque nouvel arrivant a un entretien personnalisé avec l'auditeur social qui a pour objectif :

- de présenter le contrat d'accueil et d'intégration au nouvel arrivant et de lui demander de le signer ;
- de repérer ses besoins linguistiques et l'orienter ;
- de l'informer sur les différentes démarches à entreprendre ;
- de lui proposer, si nécessaire, un entretien avec un assistant de service social spécialisé ;
- d'établir un diagnostic personnalisé de ses besoins. Au cours de l'entretien, si le niveau de français n'est pas suffisant, le migrant sera astreint à suivre une formation destinée à l'apprentissage de la langue française sanctionnée par un examen.

Le nouvel arrivant passe également une visite médicale obligatoire s'il ne l'a pas faite dans son pays d'origine.

A l'issue de cette séance d'accueil, l'étranger se voit donner un rendez-vous pour retirer son titre de séjour à la préfecture.

#### Qui est concerné par le CAI ?

Le contrat est proposé aux étrangers autorisés à s'installer durablement en France, notamment aux :

- conjoints et enfants d'étrangers autorisés à résider en France qui arrivent dans le cadre de la procédure du regroupement familial,
- membres étrangers de familles de Français, - étrangers de 16 à 18 ans,
- réfugiés statutaires et leurs familles,
- personnes bénéficiaires d'une carte de séjour temporaire au titre de la protection subsidiaire,
- personnes bénéficiaires d'une carte de séjour "compétences et talents", "professions artistiques et culturelles", "scientifiques",
- personnes autorisées à séjourner en France en raison de liens personnels et familiaux,
- travailleurs permanents.

Sont dispensés de signer le contrat d'accueil et d'intégration :

- les personnes ayant effectué leur scolarité dans un établissement d'enseignement secondaire français à l'étranger pendant au moins trois ans,
- les étrangers âgés de 16 à 18 ans, nés et résidant en France, qui remplissent les conditions pour obtenir la nationalité française et pour bénéficier de plein droit, à ce titre, d'une carte de résident.

Source : [www.cabinetsavocats.com](http://www.cabinetsavocats.com)

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient
Repère de l'épreuve : 1006 SPV ST 11	Session 2010	Page 15 sur 15